



**Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise**

**Liste des délibérations examinées par le
Comité Syndical du 30 janvier 2025**

| | | |
|----|---|------------|
| 1 | Compétences obligatoires - Convention de mise à disposition de services du SMMAG à Grenoble Alpes Métropole. | Adoptée |
| 2 | Compétences obligatoires- Mise à jour de la composition du comité des partenaires suite au transfert de la compétence mobilité de la Communauté de l'Agglomération du Pays Voironnais. | Adoptée |
| 3 | Compétences obligatoires - Désignation du représentant du SMMAG au sein de la SPL du stationnement de la Région Grenobloise. | Adoptée |
| 4 | Compétences obligatoires - Budget principal - Approbation du budget primitif - Exercice 2025. | Adoptée |
| 5 | Mobilités urbaines - Budget annexe "Mobilités urbaines" - Approbation du budget primitif - Exercice 2025. | Adoptée |
| 6 | Mobilités partagées, actives et intermodalités - Budget annexe "Mobilités partagées" - Approbation du budget primitif - Exercice 2025. | Adoptée |
| 7 | Compétences obligatoires - Participations 2025 des collectivités partenaires. | Adoptée |
| 8 | Compétences obligatoires - Gestion active de la dette : stratégie de gestion pour 2025 et bilan 2024 des opérations engagées. | Adoptée |
| 9 | Mobilités partagées, actives et intermodalités - Création de la Société Publique Locale (SPL) du stationnement de la Région Grenobloise. | Adoptée |
| 10 | Mobilités urbaines - Tarif kilométrique des bourses d'approche et de transport pour l'année 2024-2025 pour rejoindre les établissements situés sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole depuis le territoire du SMMAG. | Adoptée |
| 11 | Mobilités urbaines - Convention de mandat entre le SMMAG et la société FAIRTIQ. | Adoptée |
| 12 | Mobilités partagées actives et intermodalités - Subvention à l'association ADTC pour l'année 2025. | Adoptée |
| 13 | Compétences obligatoires - Activité entre l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et le SMMAG : Convention d'application pour l'année 2025. | Adoptée |
| 14 | Compétences obligatoires - Participation du SMMAG au programme d'actions de Atmo Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2025. | Adoptée |
| 15 | Compétences obligatoires - Participation du SMMAG à l'association Prévention Routière pour l'année 2025. | Adoptée |
| 16 | Mobilités partagées actives et intermodalités - Subvention au collectif des ateliers d'autoréparation "La Clavette" pour 2025. | Adoptée |
| 17 | Mobilités partagées, actives et intermodalités - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du mail sur la commune de Voiron. | Adoptée |
| 18 | Mobilités urbaines - Marché de prestation avec un sportif de haut niveau. | Adoptée |
| 19 | Compétences obligatoires - Convention de financement des études relatives à la première phase de développement de l'étoile ferroviaire grenobloise ("niveau 1"). | Adoptée |
| 20 | Mobilités partagées, actives et intermodalités - Création d'une liaison inter-rives entre Saint-Ismier et Le Versoud : Demande d'une déclaration d'intérêt général du projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Saint-Ismier. | Adoptée |
| 21 | Mobilités urbaines - Concession Mobiliers urbains destinés à la mobilité - Rapport annuel 2023 du concessionnaire. | Prise acte |
| 22 | Mobilités urbaines - DSP Grésivaudan - Rapport annuel du délégataire années 8 et 9 du contrat. | Prise acte |
| 23 | Mobilités partagées, actives et intermodalités Liaison cycle Voreppe - Moirans : Acquisitions foncières. | Adoptée |
| 24 | Mobilités partagées, actives et intermodalités - Autorisation donnée au Président de signer la convention d'objectifs 2025 avec l'AGEDEN. | Adoptée |
| 25 | Mobilités urbaines - Convention pour la rénovation des rue Eygala et Corporat à Moirans. | Adoptée |
| 26 | Compétences obligatoires - Observatoire des mobilités du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise - Autorisation donnée au Président de signer les accords-cadres. | Adoptée |